

BOURSORAMA | 29 juin 2018

LA PIERRE DE BOURGOGNE PROTÉGÉE PAR UNE INDICATION GÉOGRAPHIQUE

LA PIERRE DE BOURGOGNE HOMOLOGUÉE «INDICATION GÉOGRAPHIQUE» PAR L'INPI

La «pierre de Bourgogne» est désormais protégée par une «indication géographique», label délivré par l'Institut national de la propriété industrielle (Inpi), devant le 4e produit manufacturé bénéficiant de cette homologation.